

Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 9 (1958)

Heft: 3

Artikel: Genève : découverte de fresques à l'hotel-de-ville

Autor: Blondel, Louis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-392648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

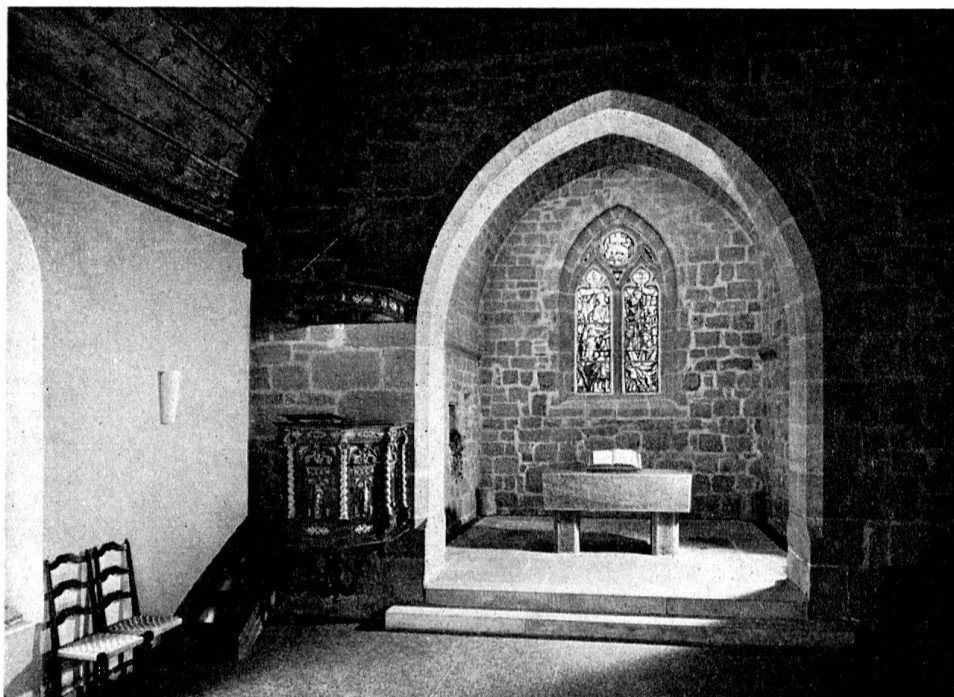
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE TEMPLE DE CRISSIER

La paroisse de Crissier (canton de Vaud) a procédé à la restauration totale de son temple de 1956 à 1957. Les travaux furent confiés à M. Pierre Margot, architecte à Lausanne. On se souvient bien du ciment sombre tachant la voûte, de la piteuse décoration florale qui se fanait au fond du chœur. Tout ceci a bien changé. L'intérieur du chœur rectangulaire au rez-de-chaussée de la tour présente maintenant l'appareil irrégulier en molasse indigène. Sa voûte en berceau brisé repose sur une corniche et dans le mur du fond une baie gothique à deux lancettes surmontées d'un oculus est transfigurée par un très beau vitrail de M. Jean-Pierre Kaiser. Une dalle funéraire scellée dans le sol porte la date de 1690 et les armes de la famille de Martines, qui tenait à cette époque la seigneurie du lieu. On a trouvé dans ce tombeau des fragments d'une tuile romaine, de deux fûts de colonnes et la base d'un pilastre carré. Ces vestiges d'un édifice inconnu ont été déposés dans le chœur. Des sondages exécutés à l'intérieur comme à l'extérieur ont permis de déceler des maçonneries anciennes, constructions romaines ou vestiges de l'église primitive. La nef de 1852-1854, ainsi que la partie haute de la tour, est sans intérêt archéologique. Par contre la belle chaire de 1690 mérite bien l'attention du visiteur.

GENÈVE. DÉCOUVERTE DE FRESQUES A L'HOTEL-DE-VILLE

Des transformations au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville ont permis de découvrir derrière des boiseries et des armoires des fresques du XVII^e siècle.

Ces peintures sont malheureusement très fragmentaires, car d'anciennes portes ont déjà fait disparaître des parties importantes. Cette salle, après 1620, était le siège du tribunal du lieutenant. La cour de justice a subsisté au même lieu jusqu'en 1858.

Ces fresques se composaient de quatre panneaux encadrés par des pilastres entourés de volutes. Sur les pilastres se détachent des figures nues décoratives dans le style de la Renaissance. Dans les panneaux, des inscriptions tirées des psaumes et se rapportant sans doute à la justice, occupent toute la surface. Les volutes appuyant les pilastres ressortent en couleurs vives rouges et jaunes. On savait qu'il y avait des inscriptions bibliques sur la porte de l'audience du lieutenant, le texte en a été conservé, mais elles ne semblent pas être celles qui ont été retrouvées. En 1635, P. Fresal a aussi peint un tableau qui n'a pas été identifié, il lui a valu la bourgeoisie gratuite. Le problème de l'identification de ces fresques et de leur conservation n'est pas encore résolu, vu leur état très fragmentaire.

Louis Blondel

LA CHAUX-DE-FONDS ET BELLELAY

En vertu de l'adage «une fois n'est pas coutume», les Neuchâtelois peuvent fournir quelques détails sur l'histoire de la dispersion des trésors d'art enlevés à l'abbaye de Bellelay, dans l'ancien évêché de Bâle. Qu'on en juge par la transcription de la pièce suivante, du 27 avril 1798.

«*Copie pour enrégistrer*: Ce jourd'hui huit floréal, an 6 de la République, au lieu de Bellelay, par devant moi Joseph Favrot, receveur provisoire au bureau de Courtelary préposé à la vente du mobilier national à la ci devant abaye de Bellelay, déclare qu'il a été adjudgé au citoyen Moïse Perret G(enti)l de la Chaux de F(ond)s:

- | | |
|--|-------------|
| 1. Les boisages qui entourent la grande autel du cœur, les bandes à forme dans le cœur, les armoires qui sont derrière les bancs de la nef et des confessionnaux pour le prix et somme, compris les fausses portes | L. 102.-.- |
| 2. La chaire ouvragée en bois avec escalier et son couronnement pour le prix de cy | 102.-.- |
| 3. La petite orgue au dessus du cœur, avec tous ses attributs pour le prix de cy | 635.-.- |
| 4. Un horloge avec ses poids et attributs situé à la tour du côté de midi pour le prix de | 425.-.- |
| Total | L. 1264.-.- |

Je dis la somme de douze cent soixante quatre livres qu'ils ont payé le présent jour dont quittance

Le receveur provisoire
signé: Favrot.»

L'acheteur mentionné, Moïse Perret-Gentil, n'est autre que l'auteur des plans et le maître d'œuvre du grand temple ovale de La Chaux-de-Fonds. Il agissait probablement pour la commune et le comité des orgues. Le temple incendié avec la majeure partie de la localité, en 1794, venait d'être rebâti avec la plus grande simplicité qui n'excluait pas la qualité des proportions et de l'impressionnante charpente. La chaire et l'orgue de l'abbaye sécularisée vinrent à point compléter l'aménagement intérieur. Perte irréparable cette fois-ci, tous deux disparurent lors d'un nouveau sinistre, le 16 juillet 1919. L'horloge, maintes fois réparée, avait dû être remplacée en 1860 déjà. Ainsi, nous ne pouvons plus que déplorer cette diminution d'un patrimoine artistique commun aux Neuchâtelois et aux Jurassiens, au moment où Bellelay va ressortir de l'effacement consécutif à la «nationalisation» par l'occupant français, dès la fin du XVIII^e siècle.

J. Courvoisier